

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche	 : ARS Auvergne Rhône Alpes - Agrément des audioprothésistes pour l'accueil des diplômés EEE/UE/Suisse
Organisme	: ARS ARA - DOS - Pôle professions médicales et paramédicales
Identité d	du demandeur
Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	
Formulai	re
diplômés de l'Union doivent réaliser des s	estiné aux audioprothésistes de la région Auvergne-Rhône-Alpes souhaitant accueillir en stage des européenne (UE) ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) ou la Suisse qui stages de compensation prescrits par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et TS), autorité compétente pour la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles.
pour l'accès à la pro Conformément à l'a d'adaptation pour l'e de l'Union européen établissement de sar responsabilité pédag lieux de stage sont a	eur être prescrits pour compenser des différences substantielles avec les qualifications requises fession et son exercice en France. rrêté du 30 mars 2010 fixant les modalités d'organisation de l'épreuve d'aptitude et du stage exercice en France des professions (), audioprothésiste, () par des ressortissants des États membre une ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, Ils doivent s'effectuer dans un noté public ou privé ou chez un professionnel audioprothésiste; le stagiaire est placé sous la gogique du professionnel qualifié exerçant la profession concernée depuis au moins trois ans. Les gréés par l'agence régionale de santé. naître de stage
Civilité	applicable, une seule valeur possible
Monsieur	
Nom d'exercice	
Prénom	
Nom de naissance	

ARS Auvergne Rhône Alpes - Agrément des audioprothésistes pour l'accueil des	s diplômés EEE/U
Date de naissance	,
Commune de naissance	•
Pièce d'identité (recto-verso)	•
Diplômes du maître de stage	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Titres vous autorisant l'exercice de la profession d'audioprothésiste	
Date de début d'exercice	1
N°RPPS	1
Rappel : la situation du maître de stage doit être à jour au niveau du RPPS	
Conditions d'accueil des stagiaires	
Le maître de stage ne peut pas exercer dans plus de 2 sites pour candidater	
Nom du centre	_
Adresse du centre	_
Numéro de téléphone du centre	1
Adresse mail professionnelle	1
Horaires de présence sur site du maître de stage Préciser les jours/horaires (matin, pause de midi et après-midi)	
Souhaitez vous déclarer un second centre d'exercice ? Cochez la mention applicable Oui	
□Non	

ARS Auvergne Rhône Alpes - Agrément des audioprothésistes pour l'accueil des des la second centre	diplômés EEE/UI
Adresse du second centre	
Numéro de téléphone du second centre	
Adresse mail professionnelle du centre Compléter l'adresse mail si elle est différente de celle du 1er centre	
Horaires de présence sur site du maître de stage Préciser les jours/horaires (matin, pause de midi et après-midi)	
Motivations et CV	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Lettre de motivation précisant notamment l'expérience pédagogique	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ CV	